

# Renseignements relatifs aux frais de déplacement du personnel du ministère et du cabinet ministériel

Période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2022

Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle

\* La nouvelle composition du Conseil des ministres, dévoilée le 20 octobre 2022, entraîne des changements importants pour le ministère des Forêts, de la faune et des Parcs (MFFP).  
Malgré cela, l'obligation de reddition de comptes financières demeure inchangée jusqu'au 31 mars 2023.

Février 2023

# Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

## Frais de déplacement en dollars

Exercice financier : 2022-2023  
Trimestre : Octobre - Décembre

Personne concernée	Total des frais de déplacement
Personnel du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	667 174 \$
Personnel de cabinet du ministre Dufour	6 219 \$
<b>TOTAL</b>	<b>673 393 \$</b>

### Information complémentaire

— Les montants indiqués n'incluent pas les taxes de vente.